Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20260922-103_2026-DE

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Vingt Deux Septembre à Dix Huit Heures Trente.
Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.
Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2026.
Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Sandrine JOUE-MACH, Jean-Michel PONCE, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Bénédicte ROGER.
Absents excusés : Emilie MONTANES donne pouvoir à Agnès BLED, Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Christophe CLARET donne pouvoir à Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY donne pouvoir à Monique DEYRES, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Damien CLET, Bastien MONREAL donne pouvoir à Bénédicte ROGER.
En exercice : 27 Présents : 21 Ayant pris part au vote : 27
Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.
Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

### Délibération n°103/2026
### Convention de renouvellement du programme «EcoPousse» pour l'année scolaire 2026/2027

Madame Monique DEYRES, conseillère municipale déléguée, rappelle à l'assemblée que le programme «EcoPousse» est un programme de sensibilisation à la transition écologique à destination des élèves de trois à onze ans.

Ce programme a pour objectif principal de rendre les élèves acteurs de la transition écologique à l'école comme à la maison, en leur permettant d'apprendre à économiser l'énergie et l'eau et d'être les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources énergétiques auprès de leur famille.

Le programme a été labellisé par le Ministère de la transition écologique. C'est le premier et le seul programme de sensibilisation des élèves, éligible aux certificats d'économies d'énergie.

Le programme est déployé et soutenu dans les Pyrénées-Orientales, grâce à un partenariat existant depuis maintenant plus de huit ans, entre la société Eco CO2 lauréate de l'appel à projet national et le Sydeel66.

Le programme prévoit que les élèves des classes concernées bénéficient de :
- Trois animations par an, par classe, sur le temps scolaire ;
- Fiches supports pour certaines thématiques ;
- Une présentation par l'animateur du concours artistique en classe lors du premier ou second cycle d'atelier (concours annuel facultatif proposé entre janvier et avril) ;
- La remise de lots aux éventuels gagnants du concours.

Une convention de partenariat a été rédigée entre le Sydeel et la commune de Torreilles pour l'année scolaire 2026/2027.

Les parties se réuniront, le cas échéant, avant l'échéance de la présente convention, pour décider de la poursuite éventuelle du partenariat et de son contenu. Il est prévu que les 8 classes du groupe scolaire Jules Verne puissent y participer.

.../...

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20260922-103_2026-DE

Madame Monique DEYRES informe l'assemblée que la participation financière de la commune est d'un montant de 164,00€ HT/classe, soit un coût total de 1 574,40€ TTC.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Monique DEYRES, conseillère municipale déléguée, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➢ DECIDE de mettre en œuvre le programme «EcoPousse» pour l'année scolaire 2026/2027, pour les huit classes du groupe scolaire Jules Verne ;

➢ APPROUVE les conditions de mise en œuvre du programme, telles que précisées dans la convention annexée à la présente ;

➢ AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce programme ;

➢ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

*Ainsi fait et délibéré à Torreilles,*
*Les jours, mois et an que dessus.*
*Certifiée exécutoire suivant transmission*
*En préfecture du :* 24 SEP. 2026
*Et publication du :* 24 SEP. 2026

Le maire,

Guy ROUQUIE

MAIRIE DE TORREILLES (Pyr. Or.)

La secrétaire,

Bénédicte ROGER